

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/384

DATE DE CONVOCATION

Le 24 juin 2021

OBJET :

**RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS
SAISONNIERS**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher
aujourd'hui, à la porte de la Mairie,
le compte rendu de la délibération ci-
contre et qu'il n'a été fait aucune
observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir (période de vacances scolaires) ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE d'autoriser le Maire pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'adjoints techniques et d'adjoints d'animations pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C

Ces agents assureront des fonctions d'animations (encadrements ALSH/jeunesse) et d'adjoints techniques (espaces verts, logistiques, entretien des bâtiments...) à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires.

Ils devront justifier d'une expérience correspondant aux missions qui leurs seront confiées.

La rémunération des agents sera calculée sur la base du 1^{er} échelon des grades d'adjoint d'animations et d'adjoints techniques,

Compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

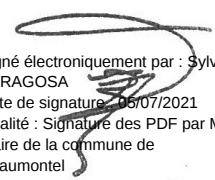
S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir dans la limite de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.




Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 06/07/2021
Qualité : Signataire des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel